



Bourses de Microbiologie et/ou de Maladies Infectieuses RICAI 2025



Bourses d'un montant de 35 000 Euros (durée 12 à 24 mois) / versement en Janvier 2025

En 2025, après discussion et vote en Conseil d'Administration (CA) de l'Association de Chimiothérapie Anti-Infectieuse (ACAI), **un total de 3 bourses (Microbiologie, Maladies Infectieuses, Soutien au développement)** seront proposées et adressées respectivement à la SFM et la SPILF pour favoriser la mobilité de jeunes praticiens ou chercheurs. Les demandes seront évaluées par au moins 3 du Comité Scientifique de la Réunion Interdisciplinaire de Chimiothérapie Anti-infectieuse (RICAI) et décernées par le CA de l'ACAI.

Il s'agit de 3 bourses d'aide à la mobilité à l'étranger, ou en France, dans le cadre d'une activité de recherche clinique ou fondamentale, ou d'une mobilité professionnelle au sein d'un laboratoire de recherche, d'un institut ou d'un hôpital afin d'y réaliser des travaux dans tous les domaines de la Microbiologie (bactériologie, virologie, parasitologie, mycologie, hygiène hospitalière) et/ou des Maladies infectieuses (chimiothérapie anti-infectieuse, pathogénie, épidémiologie...).

En acceptant la bourse, le candidat s'engage à citer la RICAI dans les publications et présentations scientifiques qui valoriseront le travail réalisé lors de la mobilité, à remettre un rapport au secrétariat de la RICAI comprenant la liste de ces valorisations dans l'année qui suit la fin de la mobilité, et à présenter lors du congrès de la RICAI les résultats obtenus lors de cette mobilité.

Le montant de la somme attribuée (35 000 Euros) indique que le candidat devra disposer d'un cofinancement pour compléter les coûts liés à sa mobilité.



Conditions d'obtention de cette bourse

- Être titulaire d'un Master 2 validé au moment du dépôt de candidature
- Réaliser une mobilité :
 - o en France ou à l'Étranger
 - o d'une durée de 12 mois minimum à un maximum de 24 mois
- Âge limite à la date du dépôt de la demande : 40 ans
- Nationalité : française ou être originaire d'un pays francophone
- Disposer d'un co-financement pour la réalisation de la mobilité
- Les candidatures seront évaluées par au moins 3 relecteurs sans lien d'intérêt avec les candidats, et classées par un jury, sélectionné préférentiellement parmi les membres du conseil scientifique de la RICAI.

Constitution de dossier

- *Curriculum vitae* : maximum **5 pages**, incluant les publications dans des revues à comité de lecture
- Lettre d'accompagnement et de motivation du candidat
- Lettre d'accord du laboratoire de recherche ou du service d'accueil
- Deux lettre(s) de recommandations et de références dont l'une du directeur du laboratoire ou du service d'origine du candidat
- Projet scientifique rédigé en français ou en anglais, de **2 pages** incluant objectifs, matériels et méthodes, résultats préliminaires et références
- **Documents et/ou attestations exhaustives du ou des cofinancements obtenus ou en cours d'obtention pour cette mobilité (pièces obligatoires pour la recevabilité du dossier)**

Echéancier :

- Publication de l'appel à candidature : avril 2025
- Date limite de candidature : 15 septembre 2025 à minuit
- Information directe des candidats : novembre 2025
- Publication et annonce des résultats à la RICAI 2025

Dossiers à adresser

L'ensemble des pièces doivent être adressées au secrétaire général de l'ACAI, par e-mail à l'adresse spécifique : boursericai@gmail.com

NB : pour éviter tout problème d'acheminement du dossier par e-mail... il est recommandé de prévenir en journée et en semaine au 05 56 79 56 67 (secrétariat) qu'un dossier de bourse a été soumis, en prenant soin de laisser ses coordonnées.